Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Barentin
MAIRIE DE JUMIEGES
76480

Arr. 62-2026

ARRÊTÉ
Interdiction utilisation terrain de football

Le Maire de la Commune de JUMIEGES,

CONSIDÉRANT que le département de la Seine-Maritime est placé en vigilance orange pour vents violents le vendredi 23 octobre 2026, en raison du passage de la tempête Austen.

ARRÊTE

Article 1 : Toute utilisation des terrains de football communal est interdite du **vendredi 23 octobre jusqu'au dimanche 25 octobre 2026 inclus.**

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :

- M. Le Président du Football de la Boucle de Seine,
- A la ligue de Football de Seine Maritime,
- Au district de Football.

pour son exécution.

Fait à Jumièges, le 23 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE JUMIEGES
Seine-Maritime

Maire Adjoint

Julien DELALANDRE